

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FAFCEA

31 décembre 2020

FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE (FAFCEA)
Association Loi 1901
Siège social : 14 RUE CHAPON
75139 PARIS CEDEX 03

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPÉCIAL
RAPPORT SPÉCIAL
(ARTICLE R-6331-59 DU CODE DU TRAVAIL)

FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE (FAFCEA)

Association Loi 1901
Siège social : 14 RUE CHAPON
75139 PARIS CEDEX 03

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020**

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE (FAFCEA) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 12/04/2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels :

- Le point exposé dans la note 1.2.3 de l'annexe des comptes annuels concernant la collecte et le processus de versements effectués par l'ACOSS,
- Le point exposé dans la note 1.2.4 de l'annexe des comptes annuels concernant la subvention accordée fin 2020 au titre du plan de relance lancé par le Gouvernement ainsi que l'utilisation qui a été faite de cette subvention auprès de l'Agence France,

- Le point exposé dans la note 3.5 de l'annexe des comptes annuels concernant le respect des limitations réglementaires au titre des frais de fonctionnement eu égard à l'apport financier du Ministère du Travail.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des engagements de formation qui sont inscrits en charges à payer et conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2019-03 du 5 Juillet 2019,
- Le traitement comptable de la subvention accordée au titre du plan de relance et le remboursement de l'avance consentie par l'Agence France fin 2019.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 08 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes

~~ORCOM AUDIT~~



Thibaut CLOSSET
Associé Mandataire social

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	2020			2019	PASSIF	2020	2019
	Brut	Amt et prov	Net				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	1 515 579	1 225 805	289 774	423 011	Fonds associatif		
Construction	7 722 636	1 419 272	6 303 364	6 457 816	Réserves :		
Agencement et installations	1 602 202	1 260 570	341 633	498 054	- réserve affectée aux E.F.F		
Matériel de bureau et informatique	354 063	315 698	38 365	19 058	- autres (dévolution)	2 672 881	2 672 881
Mobilier de bureau	120 203	115 866	4 337	5 863	Résultat de l'exercice	-1 478 347	25 178 851
Immobilisations en cours	83 916	0	83 916	179 138	Report à nouveau (+/-)	12 084 011	-13 094 841
Immobilisations financières	31 318	0	31 318	31 018			
TOTAL I	11 429 918	4 337 210	7 092 708	7 613 958	Sous total = situation nette	13 278 544	14 756 891
					Provisions pour risques et charges	200 724	213 821
					Provisions pour formations	0	0
					TOTAL I	13 479 269	14 970 712
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Autres débiteurs	46 438	0	46 438	71 131	Financières (soldes créditeurs de banque)	2 346 577	1 164 837
Produits à recevoir	6 466 361	0	6 466 361	1 627 147	Formations, Organismes Formateurs	9 490 644	7 449 225
					Actions de sensibilisation et conseil	1 685 160	1 346 977
					EDDF-EDEC-REGIONS	40 697	40 697
					Fournisseurs	146 663	276 034
					Personnel, Fiscales et Sociales	310 815	443 916
					FEEBAT	233 807	137 571
					Autres dettes	0	11 760 715
Valeurs mobilières de placement	13 230 200	0	13 230 200	26 148 576			
Banques	547 870	0	547 870	28 057 023			
Caisse	1 899	0	1 899	3 396			
COMPTES DE RÉGULARISATION					COMPTES DE RÉGULARISATION		
Charges constatées d'avance	348 155	0	348 155	150 314	Produits constatés d'avance	0	26 080 861
TOTAL II	20 640 924	0	20 640 924	56 057 587	TOTAL II	14 254 363	48 700 833
TOTAL GENERAL	32 070 841	4 337 210	27 733 631	63 671 545	TOTAL GENERAL	27 733 631	63 671 545

COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

COMPTES	LIBELLE	2020	2019	Evolut. %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	- aides de l'Etat	30 000 000	0	
	- aides des régions et autres collectivités locales	8 335	0	
	- autres aides (sur études)			
756	COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	32 269 007	46 821 891	-31%
758	AUTRES PRODUITS (Apport financier)		30 000 000	-100%
	- Produits divers de formation	0	0	
78	REPRISES DE PROVISIONS	0	2 125 394	-100%
	TOTAL 1 - PRODUITS DE FORMATION	62 277 342	78 947 285	-21%
656	CHARGES DE FORMATION			
	- études, recherches, ingénierie		0	
	- information, sensibilisation et de conseil	2 188 080	1 611 346	36%
	- coûts pédagogiques	28 187 811	46 063 772	-39%
	- frais annexes (transport, hébergement et matériel pédagogique)	30 547	2 318 075	-99%
	- dotations aux provisions sur les formations		0	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			#DIV/0!
	- Disponibilités excédentaires			
	TOTAL 2 - CHARGES DE FORMATION	30 406 438,62	49 993 192	-39%
	RESULTAT DE FORMATION (1 - 2)	31 870 903	28 954 092	10%
70 à 74	Produits divers de fonctionnement	117 709	98 539	19%
	TOTAL 3 - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	117 709	98 539	19%
60-61-62	Achats et autres charges externes	700 848	882 670	-20,60%
63	Impôts et taxes	182 438	216 174	-16%
64	Charges de personnel	1 949 722	2 227 056	-12%
65	Autres charges de gestion courante	0	0	53%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	632 691	689 789	-8%
	TOTAL 4 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 465 699	4 015 688	-14%
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (3 - 4)	-3 347 990	-3 917 150	-15%
	RESULTAT D'ACTIVITE NON FINANCIER (1 + 3 - 2 - 4)	28 522 913	25 036 943	14%
76	Produits financiers (Total 5)	7 062	33 283	-79%
66	Charges financières (Total 6)	28 875	0	
	RESULTAT FINANCIER (5 - 6)	-21 813	33 283	-166%
77	Produits exceptionnels (Total 7)	114 902	169 489	-32%
67	Charges exceptionnelles (Total 8)	30 092 963	52 974	56707%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (7 - 8)	-29 978 061	116 515	-25829%
69	Impôt sur les sociétés (activités non lucratives des personnes morales) (Total 9)	1 385	7 889	-82%
	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (1 + 3 + 5 + 7) - (2 + 4 + 6 + 8 + 9)	-1 478 347	25 178 851	-106%



ANNEXE

	Pages
1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1.1 Principes généraux	5
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice	5
1.3 Méthodes comptables	6
2 – EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	6
2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	8
2.2 Immobilisations corporelles, amortissements et provisions	9
2.3 Immobilisations financières	9
2.4 Valeurs mobilières de placement	10
2.5 Créances – Etat des échéances à la clôture	10
2.6 Disponibilités	11
2.7 Dettes – Etat des échéances à la clôture	11
2.8 Fonds Propres	12
2.9 Provisions pour risques et charges, provisions pour formations, produits et charges exceptionnels	13
3 - AUTRES INFORMATIONS	14
3.1 Effectif	14
3.2 Crédit-Bail	14
3.3 Charges de formation	14
3.4 Charges d'information, de sensibilisation et de conseil	15
3.5 Charges de fonctionnement	15
3.6 Evaluation des disponibilités excédentaires	16
3.7 Tableaux de Trésorerie	16

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis conformément :

- au règlement ANC
- au règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- au règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) N° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences, homologué par arrêté du 26 décembre 2019 publié au JO du 30 décembre 2019.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1 Barèmes de prise en charge

Les barèmes de prises en charge de l'année 2019 ont été reconduits pour l'année 2020 (Conseil d'Administration du 4 décembre 2019), à l'exclusion du financement des VAE et des permis de conduire qui relèvent du CPF (Compte Personnel Formation).

1.2.2 Dispositif FEEBAT

Une convention triennale, 2018 à 2020, a été conclue avec EDF pour le cofinancement d'actions de formation « Economies d'Energie ». Le montant total maximum du cofinancement EDF est de 10 millions d'euros (axe 2, formation continue « poursuivre l'appui aux formations des professionnels en matière de rénovation énergétique des bâtiments).

Pour l'exercice 2020, le taux de participation d'EDF est de 30% du montant des actions de formation ; 70% restant à la charge du FAFCEA et du stagiaire lorsque le montant du coût pédagogique est supérieur au barème de prise en charge.

Un avenant à cette convention a été signée le 22 décembre 2020 pour prolonger le cofinancement EDF jusqu'au 30 juin 2022.

1.2.3 Collecte

Comme pour les années 2018, et 2019, l'année 2020 a été marquée par de multiples difficultés sur le processus des flux financiers liés à la collecte.

Aucune visibilité sur les versements effectués par l'ACOSS n'a permis d'appréhender de façon sereine les ressources 2020 du FAFCEA.

Seul un versement de 1,5 M€ a été constaté en mars 2020.

A ce constat, s'ajoute également les effets sur la collecte de la suppression du « double versement » pour les chefs d'entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale, chef d'entreprise ayant le statut de salarié (article 275 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019).

1.2.4 Subvention

Dans le cadre du plan de relance lancé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi et le FAFCEA a été signée le 18 décembre 2020 pour un montant de 30 millions d'euros.

L'article 1^{er} de cette convention stipule que l'objet de cette subvention est de procéder au remboursement de l'avance consentie en novembre 2019 par l'Agence France pour le même montant. Cette avance a donné lieu au paiement d'intérêts financiers. En 2019, cette somme avait été constaté en « produits de formation » dans la mesure où le courrier du Ministère du Travail, daté du 6 mai 2019, indiquait qu'il s'agissait d'un « apport financier » destiné à financer les engagements de formation de l'exercice 2019.

La réception en décembre 2020 de cette subvention a permis de rembourser intégralement l'apport financier de 30 millions, ainsi que les charges financières correspondantes.

Par ailleurs, le FAFCEA a remboursé également, en février 2020, l'avance consentie par l'ACOSS en 2018 pour un montant de 11 760 715 €.

1.2.5 Covid 19

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au cours du premier trimestre 2020. Cela s'est traduit, notamment, par une décision du Conseil d'Administration de favoriser la prise en charge des formations organisées à distance. Depuis le début de la pandémie, les toutes réunions du FAFCEA sont organisées avec la possibilité de participer à distance.

A la date d'arrêté des comptes 2020 par le Conseil d'Administration, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité du FAFCEA à poursuivre son exploitation.

1.3. Méthodes comptables

1.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les règles utilisées pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

INVESTISSEMENTS	MODE	Durées
LOGICIELS	LINEAIRE	De 1 à 3 ans
CONSTRUCTIONS		
ACQUISITION	LINEAIRE	50 ans
TRAVAUX (Agencement/Aménagement)	LINEAIRE	10 ans
AGENC. AMENAG. DIVERS	LINEAIRE	5 ans
MATERIEL DE BUREAU	LINEAIRE	2 à 5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	LINEAIRE	3 à 5 ans
MOBILIER DE BUREAU	LINEAIRE	5 ans

L'entrée en vigueur des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10 n'a pas eu d'incidence significative.

1.3.2. Collecte

Libellé	En euros	
	2020	2019
Collecte chefs d'entreprises artisanales	20.260.642	37.064.819
Collecte auto-entrepreneurs	12.008.365	9.757.072
Collecte Totale	32.269.007	46.821.891

En complément de la collecte reçue, une subvention de 30 millions d'euros a été reçue en décembre 2020.

Le total des ressources de l'exercice 2019, collecte plus apport financier, s'élève donc de **62.269.007 €**.

1.3.3 Actions de formation

Les engagements de formation sont rattachés à l'exercice de clôture dès lors que les commissions ont donné leur accord d'agrément avant le 31 décembre et quelle que soit la date de début de la formation.

L'application du nouveau plan comptable conduit à comptabiliser les actions de formation selon les principes suivants :

- La charge de formation correspond aux formations :
 - Réalisées et payées au cours de l'exercice,
 - Réalisées, mais non payées au 31 décembre de l'année,
 - Engagées et non réalisées au 31 décembre de l'année.

Conformément aux dispositions du plan comptable, à la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits au crédit du compte 46 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

Taux moyen d'annulation

	Année		
	2017	2018	2019
Engagements nets hors élus	55 662 488	57 802 452	44 984 219
Engagements nets élus	380 032	479 973	278 621
Annulations hors élus	8 134 012	9 696 531	9 082 325
Annulations élus	23 415	29 645	40 810
Engagements bruts	64 199 947	68 008 601	54 385 975
Annulations	8 157 427	9 726 176	9 123 135
Taux d'annulation	12,7%	14,3%	16,8%
Taux d'annulation moyen	15%		

Soit un taux d'annulation retenu de 15%. Pour rappel, en 2019, le taux d'annulation était de 13%.

2. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEURS BRUTES			
	SITUATION AU 31/12/2019	ACQUISITIONS	CESSIONS REBUS	SITUATION AU 31/12/2020
LOGICIELS	1 343 679	171 900	0	1 515 579
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AMORTISSEMENTS			
	SITUATION AU 31/12/2019	DOTATIONS	REPRISES	SITUATION AU 31/12/2020
LOGICIELS	920 668	305 136	0	1 225 805

2.2. Immobilisations corporelles, amortissements et provisions

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEURS BRUTES			
	SITUATION AU 31/12/2019	ACQUISITIONS	CESSIONS REBUS	SITUATION AU 31/12/2020
TERRAIN	0	0	0	0
CONSTRUCTION	7 722 636	0	0	7 722 636
AGENC.AMENAG.CONST	1 600 020	2 183	0	1 602 202
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	321 784	32 279	0	354 063
MOBILIER DE BUREAU	120 203	0	0	120 203
TOTAL	9 764 642	34 462	0	9 799 104,46

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES	SITUATION AU 31/12/2019	ACQUISITIONS	CESSIONS	SITUATION AU 31/12/2020
IMMOB. INCORP.EN COURS/ACOMPTES	174 480	36 000	134 520	75 960
IMMOB. CORP.EN COURS/ACOMPTES	4 658	3 298	0	7 956
TOTAL	179 138	39 298	134 520	83 916

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AMORTISSEMENTS			
	SITUATION AU 31/12/2019	DOTATIONS	REPRISES	SITUATION AU 31/12/2020
CONSTRUCTION	1 264 820	154 453	0	1 419 272
AGENC.AMENAG.CONST	1 101 965	158 604	0	1 260 570
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	302 726	12 972	0	315 698
MOBILIER DE BUREAU	114 340	1 526	0	115 866
TOTAL	2 783 851	327 554	0	3 111 405

2.3. Immobilisations financières

	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	SITUATION AU 31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION AU 31/12/2020
TITRES CREDIT COOPERATIF	0	0	0	0
TITRES BANQUE POPULAIRE	26 100	300	0	26 400
DEPOTS DE GARANTIE VERSES	4 918	0	0	4 918
TOTAL	31 018	300	0	31 318

2.4. Valeurs mobilières de placement

VMP - COMPTES A TERME - LIVRETS			
DESIGNATION	PRIX DE REVIENT	VALEUR BOURSIERES	PLUS VALUE LATENTE
Livrets A Crédit Agricole	27 130	27 130	0
Livrets Associations Crédit Agricole	192 664	192 664	0
Livrets Sociétaires Banque Populaire	2 502 817	2 502 817	0
Comptes à terme Banque Populaire	8 000 000	8 000 000	0
Livrets Banque Populaire	2 501 379	2 501 379	0
Livrets Société Générale	6 209	6 209	0
TOTAL	13 230 200	13 230 200	0

Conformément à la réglementation en vigueur, les placements sont effectués :

- À court terme.
- Sous forme de livrets A, livrets institutionnels et comptes à terme.

Conformément aux règles comptables, les plus-values latentes n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice. Les intérêts courus sur les comptes à terme sont comptabilisés en intérêts à recevoir.

Les plus-values dégagées en cours d'exercice sont déterminées selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO).

2.5. Créances - Etat des échéances à la clôture

Les créances sont à court terme. Elles se composent de :

CREANCES	TOTAL
COLLECTE A RECEVOIR	6 188 146
FORMATION	40 411
PERSONNEL	65
ORGANISMES SOCIAUX	793
ETAT	5 169
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	12 578
ATEE (FEEBAT-EDF)	265 636
ADEC, REGIONS et SUBVENTIONS à RECEVOIR	0
DIVERS	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	348 155
TOTAL GENERAL	6 860 954

2.6. Disponibilités

DISPONIBILITES	DEGRE DE LIQUIDITE			
	MONTANT BRUT	- 1 AN	1 A 5 ANS	SOLDE A LA BANQUE
BANQUES :				
Crédit Agricole		0	0	86 491
Banque Populaire	547 549	547 549	0	593 194
Banque Populaire Formation	0	0	0	1 388 554
Société Générale	315	315	0	315
Banque Populaire Produits à recevoir	7	7	0	
TOTAL BANQUE	547 870	547 870	0	2 068 553
CAISSE :				
Caisse	1 899	1 899	0	0
TOTAL CAISSE	1 899	1 899	0	0
TOTAL GENERAL	549 769	549 769	0	2 068 553

2.7. Dettes - Etat des échéances à la clôture

Les tableaux ci-après précisent :

- Les dettes financières,
- Les dettes d'exploitation,
- Les produits constatés d'avance,

Et indiquent le degré d'exigibilité du passif.

2.7.1 Dettes financières

DETTES FINANCIERES	DEGRE D'EXIGIBILITE		
	MONTANT BRUT	- 1 AN	2 A 5 ANS
BANQUES			
Crédit Agricole	361 158	361 158	0
Banque Populaire	0	0	0
Banque Populaire Formation	1 985 419	1 985 419	0
TOTAL	2 346 577	2 346 577	0

2.7.2 Dettes d'Exploitation

Les dettes d'exploitation sont à court terme. Elles se composent de :

DETTES D'EXPLOITATION	MONTANT
FOURNISSEURS	146 663
FORMATIONS, ORGANISMES FORMATEURS	9 490 644
SENSIBILISATION ET CONSEIL	1 685 160
DETTES VIS-À-VIS DU PERSONNEL	103 294
DETTES SOCIALES	186 734
DETTES FISCALES	20 786
ADEC - REGIONS	40 697
ATEE - FEEBAT	233 807
COTISATIONS AVANCES	0
AUTRES DETTES	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0
TOTAL	11 907 785

2.8. Fonds propres

2.8.1 Autres réserves

Le poste « autres réserves » correspond à la constitution d'une réserve égale au montant de la dévolution.

Actif net de dévolution	MONTANTS			SITUATION AU 31/12/2020
	Dévolution au 31/12/2019	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
FAFAB	1 193 645	0	0	1 193 645
FAFAD	744 680	0	0	744 680
FAFMS	734 556	0	0	734 556
TOTAL	2 672 881	0	0	2 672 881

2.8.2 Report à nouveau et Résultat

	MONTANTS			SITUATION AU 31/12/2020
	SITUATION AU 31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	
Report à Nouveau	-13 094 841	25 178 851	0	12 084 011
Résultat	25 178 851	-1 478 347	25 178 851	-1 478 347
TOTAL	12 084 011	23 700 504	25 178 851	10 605 664

2.9. Provisions pour risques et charges, provisions pour formations, produits et charges exceptionnels

2.9.1. Provisions pour risques et charges

	MONTANTS			
	SITUATION AU 31/12/2019	AUGMENTATIONS	REPRISES	SITUATION AU 31/12/2020
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour départ à la retraite	213 821	0	13 096	200 724
Provisions pour risques et charges	213 821	0	13 096	200 724

2.9.2. Produits et charges exceptionnels

	2020	2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION	626	701
SUR OPERATIONS DE CONSEIL ET SENSIBILISATION	0	0
SUR FORMATIONS	114 276	168 787
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	114 902	169 489
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION	59 899	6 965
SUR OPERATIONS DE CONSEIL ET SENSIBILISATION	0	0
SUR FORMATIONS	33 064	46 009
SUR COLLECTES ANTERIEURES/ REMBOURSEMENT APPORT FINANCIER	30 000 000	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 092 963	52 974

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Effectif

	SITUATION AU 31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	MOUVEMENT INTERNE	SITUATION AU 31/12/2020
CADRES (ET ASSIM.)	11	0	2	0	9
AGENTS DE MAITRISE (ET ASSIMILES)	0	0	0	0	0
EMPLOYES	30	9	17	0	22
TOTAL*	41	9	19	0	31
<i>* dont CDD</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>14</i>		<i>1</i>

3.2. Crédit-bail

NEANT.

3.3 Charges de formation

Ventilation des Charges de formation par type de Depense				
	Versements 2020			2019
	Organismes de Formation	Entreprises	TOTAL	
Stages techniques	7 687 740	14 126 832	21 814 573	38 136 098
Stages de gestion et d'informatique	284 142	411 550	695 692	1 699 128
Stages de formation générale	0	1 275	1 275	8 590
Stages de préparation à un diplôme	997 542	3 288 400	4 285 942	5 331 184
Stages des élus	210 495	0	210 495	245 494
Stages ADEC	0	0	0	0
Stages FEEBAT	1 179 835	0	1 179 835	643 279
Sous-Total Pédagogie	10 359 755	17 828 057	28 187 811	46 063 772
Frais annexes	0	30 547	30 547	2 318 075
TOTAL	10 359 755	17 858 604	28 218 358	48 381 847

3.4. Charges d'information, de sensibilisation et de conseil

Ventilation des Charges d'information, sensibilisation et conseil				
	Versements 2020			2019
	Organisations Professionnelles	Internes	TOTAL	
Frais d'information, sensibilisation et conseil	2 088 080	100 000	2 188 080	1 611 346
TOTAL	2 088 080	100 000	2 188 080	1 611 346

Le montant maximum des charges d'information, de sensibilisation et de conseil est égal à 5% de la collecte comptabilisée.

3.5. Charges de fonctionnement

Frais de fonctionnement		
Nature de dépense	2020	2019
Achats, fournitures, petit matériel	45 657	42 703
Charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, locations, documentation)	132 976	161 497
Sous-traitance (informatique, gardiennage)	163 969	159 770
Honoraires	116 762	141 520
Frais postaux et de télécommunication	80 749	96 187
Déplacements et vacations des administrateurs	45 817	82 833
Personnel intérimaire, personnel détaché	39 890	86 576
Autres services extérieurs	75 028	111 584
Impôts et taxes (dont taxe sur les salaires)	182 438	216 174
Rémunérations du personnel	1 317 319	1 501 528
Charges sociales	632 403	725 528
Autres charges de gestion courante	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	632 691	689 789
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 465 699	4 015 688
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	117 709	98 539
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	3 347 990	3 917 150
COLLECTE	32 269 007	46 821 891
Taux de frais de fonctionnement	10,38%	8,37%

Le taux de frais de fonctionnement ressort à 10,38% en 2020 pour une collecte de 32,3 M€. En tenant compte du total des ressources (collecte + subvention), soit 62,3 M€, le taux ressortirait à 5,38%.

Pour rappel, le taux maximum autorisé pour les dépenses de fonctionnement est de 6% de la collecte (Arrêté ministériel du 17 mars 2008).

3.6. Evaluation des disponibilités excédentaires

L'article 13 du décret n° 2007-1268 du 24 août 2007 qui fixe notamment les missions, le statut, l'organisation ainsi que le régime financier et comptable du FAFCEA, stipule que « les disponibilités dont le fonds peut disposer au 31 décembre d'un exercice déterminé ne peuvent excéder le tiers du montant des charges comptabilisées au cours dudit exercice à l'exception des dotations aux amortissements et provisions ». En cas d'excédent, celui-ci est reversé au Trésor Public.

Par ailleurs, l'article R 6332-77-1 du Code du Travail a été modifié par le décret numéro 2018-1209 du 21/12/2018. N'entrent pas dans le calcul du montant maximal des disponibilités, les fonds versés en année N permettant de financer des formations réalisées en N+1.

	31/12/2020
Montant des disponibilités	11 433 392
Montant des disponibilités hors avance/collecte et apport financier	11 433 392
1/3 du Montant des charges comptabilisées (hors Dotations aux amortissements&provisions)	21 120 890
Montant des disponibilités excédentaires	-9 687 498

3.7. Tableaux de trésorerie

- Tableau de Trésorerie réalisée 2020
- Tableau de Trésorerie prévisionnelle 2021



Tableau de Trésorerie réalisée 2020

RUBRIQUES	TOTAL 2019	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL 2020
A. ENCAISSEMENTS														
1 - Collecte 2020 (le versement de décembre correspond à 90% de la collecte pour l'exercice Déduction Contributions CEP et CFP de 12% Collecte après contribution CEP et CPF	53 876 616													0
1b - Solde Collecte 2020 (20%) CEP/CPF déduits	5 023 130			1 511 524										1 511 524
1c - Solde Collecte 2019														0
1d - Collecte auto entrepreneurs	10 154 362					0								0
1e - Apport financier	30 000 000												30 000 000	30 000 000
2 - Autres produits d'exploitation (5% Feebat)	14 290	331	2 694	399	194	1 654		2 004	1 790	2 333	1 114	3 766	7 720	23 999
2b - versement FEEBAT	295 731		97 759			63 523	793	52 105			139 344			353 523
3 - Produits financiers	19 083	188		159	170	164		334		676	9	301	5 100	7 102
4 - Produits exceptionnels	30 926											626	102 690	103 316
5 - Service contrôle	12 605							2 500		320	4 060	200	1 330	8 410
6 - ADEC	-4 720										63 704			63 704
7 - Conventions régions	93 212													0
Total des Encaissements	99 515 236	519	100 453	1 512 081	364	65 341	793	56 943	1 790	3 330	208 231	4 893	30 116 840	32 071 577
B. DÉCAISSEMENTS														
Remboursement avance AC.OSS														
1 - Formation			11 760 715											11 760 715
- Coûts pédagogiques	46 888 728	2 428 354	1 973 389	2 056 127	1 971 103	671 081	1 440 017	1 641 139	1 544 684	1 331 793	1 428 076	2 253 648	6 197 928	24 937 339
- Coûts pédagogiques stages FEEBAT	604 076	13 262	124 369	18 606	9 065	75 073	35 926	85 358	77 346	100 566	48 437	164 367	330 626	1 082 999
- Coûts pédagogiques stages ADEC	13 062													0
- Coûts pédagogiques conventions	0													0
- Frais annexes	2 920 346	24 117	19 685	13 447	3 388		11 499	5 812	988	1 320	1 548	2 157	2 630	86 592
- Frais annexes stages FEEBAT	21 617	152	41						0					193
- Frais de sensibilisation	2 325 221	119 192	55 707	76 275	140 140	188 363	347 917	87 816	57 898	58 720	89 229	246 535	364 918	1 830 710
- Frais de sensibilisation interne	5 524		115				133	300	475	623				1 645
- Stages FEEBAT part edf (y compris 5%)	300 093	6 943	56 580	8 373	4 079	34 730	16 642	42 080	37 587	48 998	23 400	79 092	162 104	520 608
2 - Frais de Gestion														0
- Achats et charges externes	1 094 218	103 116	46 937	73 532	35 824	59 588	49 850	59 762	58 407	49 559	52 566	151 832	351 924	1 092 878
- Impôts&Taxes (y/c IS sur placements)	45 577					7 998	83				10 457			18 538
- Charges de personnel	2 264 587	249 527	198 690	165 276	179 671	162 998	171 960	187 662	183 846	181 941	148 216	143 086	212 682	2 185 555
- Autres charges de gestion	0													0
3 - Charges financières	14 839	800	400	796	143	451	626	832	397	445	525	380	30 602	36 396
4 - Charges exceptionnelles	42 788	762	48	973	2 412			19 300	4 492	960	571	98	30 000 000	30 029 616
5 - Immobilisations	281 526	12 263	2 060		1 170	6 910				300	10 277	63 300	2 238	98 518
Total des Décaissements	56 822 199	2 958 487	14 238 736	2 413 405	2 346 996	1 205 170	2 074 653	2 130 060	1 966 121	1 775 224	1 813 302	3 104 496	37 655 651	73 682 303
C - SOLDE PERIODE (A-B)	42 693 036	-2 957 968	-14 138 283	-901 324	-2 346 632	-1 139 829	-2 073 861	-2 073 117	-1 964 331	-1 771 895	-1 605 071	-3 099 603	-7 538 812	-41 610 725
D - SOLDE DEBUT PERIODE	10 210 198	53 044 111	50 086 143	35 947 859	35 046 535	32 699 904	31 560 075	29 486 214	27 413 097	25 448 766	23 676 872	22 071 801	18 972 198	53 044 111
E - SOLDE FIN DE PERIODE (C+D)	53 044 111	50 086 143	35 947 859	35 046 535	32 699 904	31 560 075	29 486 214	27 413 097	25 448 766	23 676 872	22 071 801	18 972 198	11 433 386	11 433 386

- 10